

- Nombre de membres
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Ayant donné pouvoir : 05
- Votants : 19

1367

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix-huit

le 25 septembre à dix-neuf heures

15 OCT. 2018

le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2018

PRÉSENTS : Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Laurent DELTREUIL, Monsieur Alain ATHIMON, Madame Valérie FAGET, Monsieur Christian ROUVES, Madame Viviane DONZEAU, Monsieur Frédéric GOURSOLLE, Madame Laurence BOUVIER, Monsieur Francis CONTE, Madame Véronique REGNER, Madame Agnès FAUCON, Monsieur Arnaud VILLATE, Madame Françoise DELIBIE, Michel BOURDEILH.

ABSENTS ET EXCUSES : Madame Valérie PAGES (a donné procuration à Monsieur Laurent DELTREUIL), Monsieur Christian PORTE (a donné procuration à Madame Agnès FAUCON), Madame Séverine MARIN (a donné procuration à Monsieur Arnaud VILLATE), Monsieur Christian LALOT (a donné procuration à Madame Françoise DELIBIE), Madame Lynda BONNELIE-NAUDON (a donné procuration à Monsieur Raymond MARTY).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Laurence BOUVIER.

DELIBERATION N° 2018-106

Cimetières

— Tarification des concessions des cimetières et des cases des columbariums.

L'extension du cimetière de Rouffignac et la mise en place du nouveau columbarium étant achevées, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la tarification des concessions des cimetières et des cases des columbariums.

Pour rappel, les tarifs appliqués actuellement sont les suivants :

	Montant	Durée
Concession simple (2 places) :		
- longueur 2,5 m	280,00 €	50 ans
- largeur 1 m		
Concession double (4 places) :		
- longueur 2,5 m	460,00 €	50 ans
- largeur 2 m		
Case columbarium	304,90 €	30 ans

Droit d'enregistrement au service des hypothèques de Sarlat : 25,00 €.

La sous-commission cimetières s'est réunie le 05 septembre 2018 pour étudier la tarification. Elle propose à l'assemblée délibérante la tarification suivante :

	Montant	Durée
Concession simple (2 places) :		
- longueur 2,5 m	350,00 €	50 ans
- largeur 1,30 m		
Concession double (4 places) :		
- longueur 2,50 m	550,00 €	50 ans
- largeur 2,50 m		
Case columbarium	350,00 €	30 ans

Cette tarification a été présentée lors de la réunion de travail des élus du 11 septembre 2018.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la tarification présentée ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
A ROUFFIGNAC-ST-CERNIN-DE-REILHAC, le 1^{er} octobre 2018

Raymond MARTY, Maire.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 3/10/2018
Publié ou notifié
le : 15/10/2018

R. MARTY, Maire

